



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ



LA CONCILIATION DES TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX

1^{er} club pharmacie
FHP-MCO
9 Mars 2017

**Mettre en œuvre la conciliation
des traitements médicamenteux
en établissement de santé**

Sécuriser la prise en charge médicamenteuse
du patient lors de son parcours de soins

Décembre 2016

Isabelle Alquier
Conseiller Technique

Direction de l'amélioration
et de la qualité sécurité des soins
Mission sécurité du patient

PLAN DE L'INTERVENTION

Introduction

1. Pourquoi un guide?
2. Quel contenu?
3. Comment s'appropriier le guide?
4. Perspectives
5. Débat

Ce qui se dit :

- Chronophage
- Demande des ressources
- Complexe

.....Mais

- Processus simple mais complexe à mettre en œuvre
 - > **adapter son organisation**
- C'est l'affaire de tous ,
 - *du médecin traitant*
 - *du pharmacien*
 - *des URPS*
 - *.....et de l'ARS*
 - > **pas seulement de l'établissement de santé**
- C'est une démarche médico-pharmaceutique
 - > **Patient +partage d'infos+coordination pluri-professionnelle**



01

**Pourquoi un
guide?**

UN PRÉALABLE : L'EXPÉRIIMENTATION MED'REC



- Une démarche de prévention et d'interception des erreurs médicamenteuses* :



- 21 320 erreurs médicamenteuses sont interceptées et corrigées chez 22 863 patients de plus de 65 ans hospitalisés après passage aux urgences et conciliés à leur admission.
 - En moyenne, pour un patient concilié ce sont une erreur médicamenteuse mais également un changement de traitement non documenté qui sont retrouvés lors de son admission en établissement de santé.
-
- Mars 2015, décision du Collège de la HAS : l'élaboration d'un guide de mise en œuvre de la conciliation des traitements médicamenteux en établissements de santé prenant en compte le lien ville-hôpital.

*
Rapport d'expérimentation Med'Rec

- Le guide n'est pas opposable
- La conciliation médicamenteuse n'est pas réglementaire
- La conciliation médicamenteuse n'est pas une exigence de la certification.....

Mais.....

RIEN DE NOUVEAU

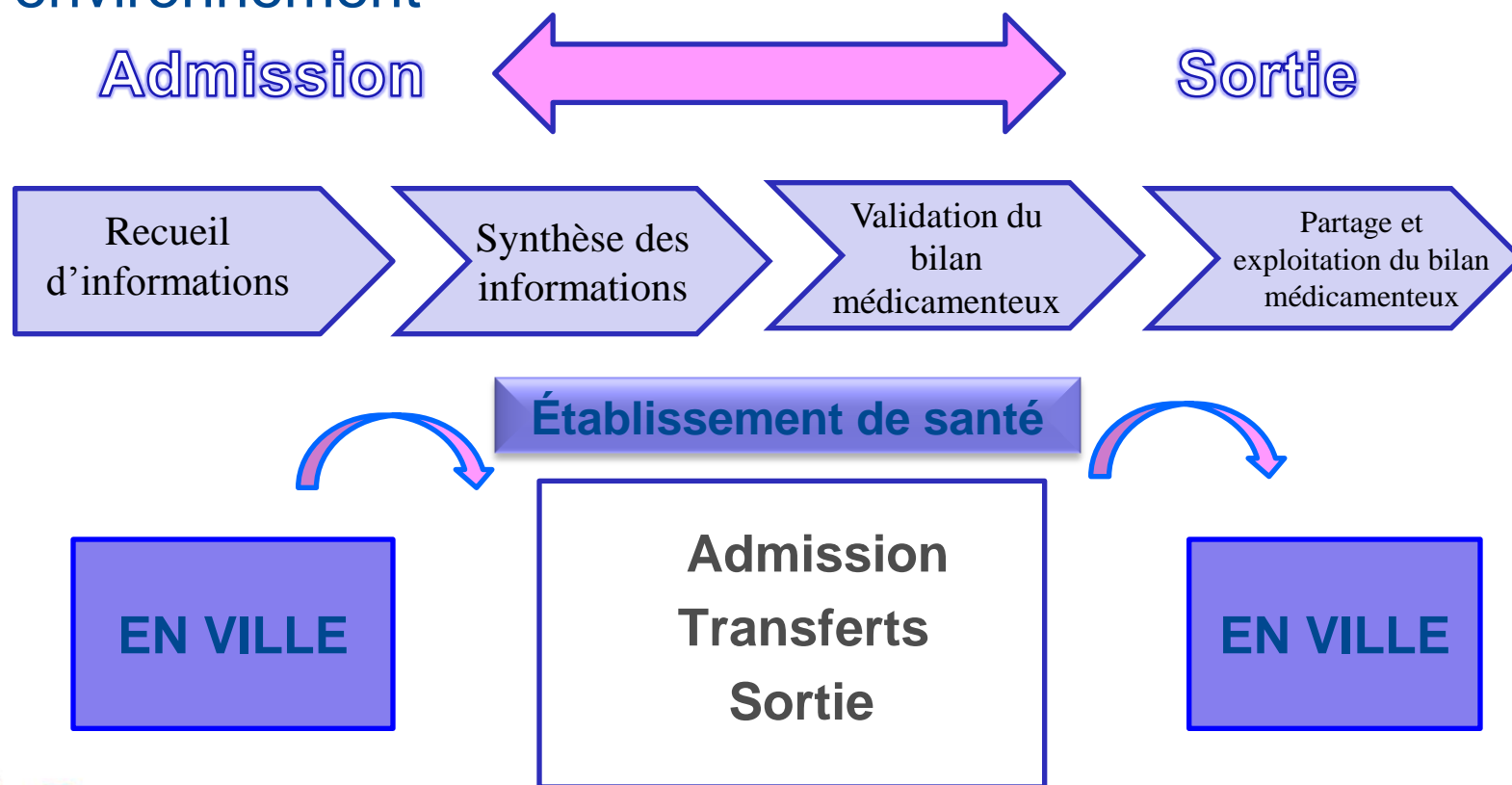
.....un moyen au service d'une plus grande sécurisation de la prise en charge médicamenteuse.....déjà réalisée mais de façon "désordonnée":

- Obligation de continuité,
- Obligation de prescriptions conformes,
- Recueil d'informations.

.....pourquoi un guide?

OBJECTIFS (1/2)

- Rendre le processus reproductible quel que soit l'environnement



OBJECTIFS (2/2)

- Sensibiliser les professionnels et les patients à la conciliation des traitements médicamenteux,
- Favoriser une mise en œuvre par la mise à disposition des outils de CTM et des cas concrets.
 - A destination de tous les professionnels aussi bien de ville qu'en établissements sanitaires et médico-sociaux.
 - La cible étant le parcours de soins du patient incluant les points de transition que sont :
 - l'admission & la sortie
 - le transfert intra-établissement cad entre services de soins
 - le transfert entre établissements



02

Quel contenu?

L'ARCHITECTURE DU GUIDE

4 chapitres consécutifs à un préambule, suivis d'annexes et d'une bibliographie

■ Appréhender

- historique
- les attentes des professionnels
- les attentes des patients et de leur entourage

■ Comprendre

- définition et description des différentes séquences de la conciliation
- déclinaison des différentes modalités de conciliation
- périmètre de la conciliation : ce que n'est pas la conciliation médicamenteuse

■ Mettre en œuvre

- implanter et déployer la conciliation médicamenteuse
- favoriser le lien ville-hôpital
- Inscrire la conciliation médicamenteuse dans le programme de gestion des risques

■ Concilier en pratique

- exposé de cas pratique ciblant les différents points de transition

....LA CONCILIATION DES TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX SELON 4 SÉQUENCES CLÉS

1. Recueillir les informations

- Connaître à chaque point de transition les médicaments du patient qui sont pris ou a prendre,
- Formaliser les informations recueillies en tenant compte de l'automédication, de l'historique médicamenteux et de la non-adhésion thérapeutique du patient.

2. Synthétiser les informations

- Rédiger le bilan médicamenteux

3. Valider le bilan médicamenteux

- Attester de la faisabilité du bilan médicamenteux

4. Partager et exploiter le bilan médicamenteux

- Servir la démarche diagnostique,
- Optimiser la prescription, la dispensation et l'administration des médicaments,
- Améliorer l'information du patient et son entourage.

La conciliation des traitements médicamenteux de l'admission à la sortie...

RECUEILLIR LES INFORMATIONS

SYNTHÉTISER LES INFORMATIONS

VALIDER LE BILAN MÉDICAMENTEUX

PARTAGER ET EXPLOITER LE BILAN MÉDICAMENTEUX

OBJECTIFS

- Connaître à chaque point de transition les médicaments du patient qui sont pris ou qui sont à prendre.
- Formaliser les informations recueillies en tenant compte de l'automédication, de l'historique médicamenteux et de la non-adhésion thérapeutique du patient.

- Rédiger le bilan médicamenteux.

- Attester de la fiabilité du bilan médicamenteux.

- Servir la démarche diagnostique.
- Optimiser la prescription, la dispensation et l'administration des médicaments.
- Améliorer l'information du patient et de son entourage.

MODALITÉS

- Lister les médicaments en consultant au minimum 3 sources d'information différentes, voire autant que de besoin.
- Rechercher l'existence éventuelle d'une non-adhésion thérapeutique du patient.
- Enregistrer l'ensemble des informations recueillies sur un support standardisé.
- Classer et/ou enregistrer le support dans le dossier patient.
- Disposer du motif d'hospitalisation, des antécédents médicaux, des données biologiques et des allergies.


- Recouper et analyser les informations recueillies.
- Résumer et rédiger les informations sous forme de bilan médicamenteux.


- Vérifier la bonne réalisation des activités du processus de conciliation.
- Confirmer la cohérence du bilan médicamenteux en regard des informations recueillies.
- Apposer la signature du responsable sur le support.

- Intégrer le bilan à une nouvelle prescription ou comparer le bilan médicamenteux à la prescription en cours.
- Repérer et analyser les divergences (écarts) qui posent problème.
- Réaliser un échange collaboratif entre médecins et pharmaciens.
- Rédiger consécutivement la nouvelle prescription.
- Expliquer au patient et à son entourage les changements de son traitement.
- Transmettre les informations à l'ensemble des professionnels de santé (via la lettre de liaison le cas échéant).

OUTILS

- Fiche de recueil des médicaments par source d'information.
- Trame d'entretien avec le patient. 

- Fiche de conciliation des traitements médicamenteux. 

- Fiche de conciliation des traitements médicamenteux dans laquelle figurent le bilan médicamenteux et les divergences.
- Fiche d'information et plan de prises destinés au patient et à son entourage sur les médicaments à prendre à son domicile.
- Fiche d'information destinée aux professionnels de santé ville/hôpital sur les médicaments à poursuivre. 

CIBLE

... pour contribuer à la qualité, la sécurité et la continuité de la prise en charge médicamenteuse du patient dans son parcours de soins.

....UNE ÉTAPE PRÉALABLE

Favoriser le **lien ville-hôpital** autour du **patient**
.....en impliquant les **professionnels de ville**

- Identifier les disciplines concernées et les professionnels intéressés du territoire,
- Organiser des rencontres et délivrer le message relatif au projet de conciliation en précisant leur rôle dans la démarche,
- Expliquer le besoin et la réponse en termes de continuité des soins,
- Satisfaire les attentes des médecins, pharmaciens et infirmiers des soins de ville concernant les traitements des patients,
- Rencontrer les organismes qui les représentent tels que les URPS, les conseils régionaux de l'ordre des médecins, pharmaciens et infirmiers,
- Faire connaître le plan de communication à l'agence régionale de santé,
- Associer les représentants de l'Assurance maladie.



03

**Comment s'approprier
le guide?**

UN GUIDE AVANT TOUT...

- Un guide qui n'est pas opposable,
- Un guide qui s'adresse :
 - Aux professionnels de santé en établissement de santé,
 - „Aux professionnels de santé de ville (médecins, pharmaciens d'officine, infirmières) et aux organismes les représentant.
 - ▶ Avec les OMEDIT comme relais
- Un guide qui propose des leviers, outils... pour initier, compléter une démarche de conciliation des traitements médicamenteux
 - ▶ Mais il appartient à chaque établissement de santé de s'approprier les différentes propositions, recommandations en fonction de son organisation, ses ressources et ses orientations.

.....MAIS..... CE N'EST QU'UN GUIDE!!!

- Ce n'est pas un "kit de mise en œuvre" clé en main!!
- Il n'aborde pas la mise en oeuvre de la conciliation des traitements médicamenteux en ville.



04

Perspectives

UN GUIDE ÉVOLUTIF

- Évaluation de la mise en œuvre de la conciliation des traitements médicamenteux à partir du guide,
- Mises en situation complémentaires (Cancérologie, ambulatoire...),
- Lien avec la certification.



05

Débat

MISE EN ŒUVRE DU GUIDE

- Comment mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux dans un contexte économique et réglementaire contraint?



MERCI DE VOTRE ATTENTION